



Permanence Oélie Saur



Oélie assurera une permanence le mardi 22 juillet prochain de 9h à 12h et de 14h à 17h30 à la mairie de Saint-Héand pour répondre à toute question relative à votre facture d'eau et/ou au service de distribution de l'eau potable.



Quelques mouvements de personnels

Le contrat de Manon Fayolle se termine le 24 juillet prochain et elle a décidé d'orienter sa vie vers un nouveau projet personnel et professionnel. Nous lui souhaitons le meilleur pour ce nouveau défi et la remercions chaleureusement tant pour les missions réalisées en tant que directrice des services périscolaires que celles d'agent administratif au secrétariat.

Un recrutement est en cours pour la remplacer et devrait être effectif pour la rentrée scolaire.

Geneviève Notin termine le 10 juillet le remplacement de Maryline Hernandez qui reprendra ses fonctions début septembre. Nous la remercions pour la qualité de son travail durant cette année scolaire.

Enfin, Nadège Poulat reprendra son poste de secrétaire de mairie début septembre, à temps partiel.

Laurence Freycon, qui a assuré l'intérim de Nadège, poursuivra sa prestation de service pour assurer la continuité du suivi des dossiers.



Merci à Manon et à Geneviève



Travaux bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique »

Les travaux avancent normalement. Après une pause de quelques semaines cet été, ils se poursuivront à la rentrée avec l'aménagement des espaces extérieurs et l'installation du mobilier à l'intérieur.

Pour terminer dans les meilleures conditions et pour ne pas précipiter ces aménagements / déménagements de l'école, l'intégration de ces nouveaux locaux scolaires est reportée après les vacances de la Toussaint.

A la rentrée, une visite de chantier sera proposée aux parents d'élèves le mardi 2 septembre de 16h30 à 17h30, puis de 17h30 à 20h pour toute la population.



Moment convivial avec les entreprises, l'Agence Maurin Architecte, M. le Maire et les élus



Après le déménagement des classes concernées, quelques travaux seront réalisés dans la bibliothèque en fin d'année afin qu'elle puisse réintégrer son local début 2026.



Vivre ensemble

Bruits de voisinage



BRUITS de voisinage

**Tous responsables
Tous concernés**

C'est l'été et nous avons tous envie de profiter des longues journées. Cela doit se faire en respectant le voisinage. Veillons à la tranquillité de tous en baissant le volume des ambiances sonores (musique, plongeons dans la piscine...) après 22h.

De même, l'utilisation d'outils ou d'engins motorisés et bruyants est réglementée. L'arrêté préfectoral n°2000/074 précise que :

- Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.
- Les nuisances sonores en extérieur sont interdites après 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables, et après 23 heures les samedis et veilles de jours fériés.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Terrain de pétanque

Le terrain de boules de la rue des Alpes a été rénové et il semble être apprécié.

Toutefois, s'il est bien normal de vouloir s'y retrouver pour se détendre et passer un bon moment, il est important de respecter le voisinage en veillant à réduire le niveau sonore et en terminant les parties au plus tard à l'extinction de l'éclairage public.

Merci aussi de respecter le site en ramassant et en triant correctement vos déchets, notamment les bouteilles en verre qui doivent être ramenées chez vous ou déposées dans un bac à verre (entrée du Château ou rue du Plâtre) et non dans les containers en contrebass.

Déchets



Avec le changement de fréquence et de jour de ramassage, il y a eu des dysfonctionnements que nous avons régulièrement relayés à Saint-Etienne Métropole. Si toutefois vous observez encore des oublis, merci de les signaler en mairie pour une bonne qualité du service.

Nous rappelons que les déchets doivent être sortis au point de collecte le matin du jour de ramassage.

A noter que la collecte des déchets recyclables (sacs ou bacs jaunes) n'est en aucun cas une collecte pour la déchèterie ! Les emballages d'une taille supérieure à celle d'un carton de pizza doivent être amenés, par vos soins, dans l'une des déchèteries de SEM de même que tous les encombrants. Une certaine dérive s'installe depuis quelques temps en plusieurs points de collecte et cela impacte le travail des agents du service de ramassage et de la commune.

Interdiction permanente des lâchers de lanternes et de ballons



Le 5 juin 2025, le Préfet a signé l'arrêté n° R27/2025 portant interdiction permanente de lâchers de lanternes volantes et de lâchers de ballons sur l'ensemble du département de la Loire.

Celui-ci est motivé par :

- les risques d'incendie tant en zone rurale qu'en milieu urbain et indépendamment des conditions climatiques ;
- le fait que les lanternes volantes ou les ballons ne sont pas pilotés, et que leurs utilisateurs sont dans l'impossibilité de prévoir la zone d'atterrissage ;
- l'abandon de déchets dans l'environnement ;
- les risques d'ingestion par la faune sauvage et les animaux d'élevage des débris de lanternes volantes et de ballons ;
- le risque de surmortalité de certaines espèces, notamment aquatiques, et la dégradation de leurs habitats naturels ;
- le danger résultant des lâchers de lanternes volantes et de ballons, notamment en grand nombre, pour la navigation aérienne.

En application de l'article R. 610-5 du code pénal, les contrevenants aux dispositions de cet arrêté s'exposent à une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe, soit un maximum de 150€.

Feux d'artifices



Tout feu d'artifices doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture en lien avec l'artificier habilité, dès lors que le tir comprend plus de 35 kilos de matière active et/ou artifices de la catégorie C4 ou T2. Le dossier doit être déposé au moins un mois avant le spectacle.

S'il s'agit de tirs de moindre importance, il est conseillé aux organisateurs de le déclarer en mairie. Il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroule le spectacle pyrotechnique, notamment au regard des risques liés à la sécheresse et en particulier du risque d'incendie.



Déchèterie mobile

La déchèterie mobile se déplace le 20 septembre à Saint-Christo-en-Jarez, rue du Stade (devant le centre technique municipal).

Seuls les déchets suivants seront acceptés :

- Le tout-venant (objets volumineux non recyclables)
- Le bois
- Les déchets verts (branchages, tontes)
- Les cartons
- La ferraille
- Les métaux non ferreux
- Les gravats
- Les déchets électriques

Ces passages ne seront pas décomptés des 30 unités annuelles par foyer.



Jardin partagé



Le jardin partagé, souhaité par les jeunes élus du CME, est opérationnel depuis le samedi 17 mai. Les premiers semis et les principales plantations ont été réalisés : courges, courgettes, radis, tomates, salades... En présence de nombreux habitants, d'enfants des CME actuel et ancien, des parents, l'ouverture s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Pour rappel, ce jardin se situe à l'entrée Sud-Est du village, au-dessus de l'arrêt de bus, vers le panneau d'affichage du cinéma. Il est

ouvert à tous et chacun peut l'entretenir et récolter les légumes. Le principe est le suivant : quelques minutes d'entretien ou de nouvelles plantations, en échange de légumes de Fontanès ! Merci de jouer le jeu.



Elections du CME

Jeudi 26 juin, les jeunes élèves de l'école de Fontanès en classe de CE2, CM1 et CM2 ont voté pour désigner leurs futurs représentants au conseil municipal des enfants.

Les résultats ont été proclamés et les nouveaux membres du CME ont été élus pour un mandat de deux ans ! Il s'agit d'Emma Galland et Nino Paran Dousset, ils rejoignent les quatre élus de l'an dernier. Ils arrivent avec plein d'idées et de projets pour améliorer notre village ! Bravo à eux pour leur engagement ! Ces nouveaux élus prendront leur fonction à la rentrée scolaire de septembre.



Pour découvrir l'ensemble des projets réalisés au cours des précédents mandats vous pouvez consulter le site internet de la commune.



Déplacements

Transport à la demande



Depuis le 29 août 2022, la STAS a déployé un nouveau service de transport sur réservation en remplacement des services ProxiSTAS et MonBus. Le service fonctionne sur des lignes identifiées, d'arrêt à arrêt, toute l'année, du lundi au samedi, y compris pendant les vacances, et vous permet :

- de vous déplacer vers la ville principale la plus proche de chez vous ;
- de correspondre avec les lignes du réseau ;
- de vous déplacer à des horaires tôt le matin et tard le soir pour emprunter des trains TER à destination de Lyon ou de Saint-Étienne ;
- de vous déplacer à des horaires en journée pour des déplacements de loisirs, d'achats ou des rendez-vous ;
- de vous rendre dans certains établissements scolaires.

Ce service est accessible à tout voyageur muni d'un titre de transport du réseau STAS.

Pour tout complément d'informations sur les lignes et les horaires vous pouvez consulter : <https://www.reseau-stas.fr/fr/part1/transport-a-la-demande/1010>

Handi'Stas



Handi'Stas est un service de transport pour les personnes à mobilité réduite et les déficients visuels. Des véhicules adaptés assurent les déplacements d'adresse à adresse sur le périmètre de Saint-Étienne Métropole (hors trajets scolaires, professionnels et sanitaires), du lundi au vendredi de 7h à 23h, le samedi de 8h à 1h du matin, les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai) de 9h à 18h.

Pour plus d'informations : <https://www.reseau-stas.fr/fr/part1/handistas/71>



Changement d'adresse



Si vous avez déménagé, même en restant sur la commune de Fontanès, il est nécessaire de le signaler en mairie ou d'envoyer un mail à accueil@mairie-fontanes.fr. Pour cela vous devrez détailler les nom et prénoms de toutes les personnes vivant sous le même toit, ainsi que votre ancienne et votre nouvelle adresse.

La mise à jour de la base adresses des listes électorales ne peut être faite que suite à votre demande en mairie. Cela vous permettra de recevoir les cartes électorales et les courriers officiels des élections. Le facteur n'est habilité à distribuer les plis officiels qu'à l'adresse indiquée sur le courrier.



Horaires mairie

Pendant les vacances scolaires d'été, les horaires d'ouverture de la mairie changent.

Du 7 au 25 juillet inclus, le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : 9h à 12h
- Mardi : 14h à 17h30
- Jeudi : 9h à 12h

Du 4 au 8 août inclus, le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h

Du 28 juillet au 1^{er} août inclus, le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h

Du 25 au 29 août inclus, le secrétariat sera ouvert :

- Lundi : 9h à 12h
- Mercredi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le lundi 14 juillet, et du 11 au 22 août inclus. Réouverture du secrétariat aux horaires habituels à partir du 1^{er} septembre. En cas d'urgence, vous pouvez contacter l' élu de permanence, dont le numéro est affiché sur la porte de la mairie.





Accueil de loisirs de Saint-Christo-en-Jarez



Accueil de loisirs de Saint-Christo-en-Jarez

Dans le cadre de l'intercommunalité, la commune de Fontanès a signé une convention avec l'association Familles Rurales Saint-Christo-en-Jarez / Valfleury pour le centre de loisirs. Les familles domiciliées sur la commune sont désormais prioritaires pour l'inscription des enfants au sein de l'accueil de loisirs.

Dès cet été et pour toutes les prochaines vacances, vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants. Pour connaître les modalités d'inscription ainsi que le programme des activités :

<https://fontanes-42.fr/fr/nw/954228/2541086/accueil-de-loisirs-17>

Attention, pour les nouvelles familles, un rendez-vous physique est nécessaire lors des permanences d'inscriptions les mardis de 16h30 à 18h30 (2 rue de la Mairie à Saint-Christo-en-Jarez) ou sur rendez-vous en appelant Mme Sheryane Boyer (directrice de l'accueil de loisirs) au 04.77.20.24.36 ou au

06.10.77.18.93.



A vos agendas



Le Jour de la Nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. C'est l'occasion d'observer le ciel, de redécouvrir notre rapport à la nuit.

Pour sa 17^{ème} édition, l'Association Stéphanoise d'Astronomie (ASA M42) organise une soirée d'observation au Rio, le samedi 11 octobre 2025. C'est gratuit et ouvert à tous !



Du côté des associations...

MJC

La saison 2025-2026

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes pour la saison prochaine. Vous trouverez notre nouvelle plaquette jointe à cette feuille-Infos.

Pour vous inscrire dès maintenant, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site www.mjcfontanes.org et la déposer, accompagnée de votre règlement, dans la boîte aux lettres de la MJC.

La matinée des inscriptions aura lieu le samedi 6 septembre de 9h à 12h à la Maison du Plâtre. Elle sera suivie d'une réunion d'accueil des nouveaux membres des commissions et d'un repas partagé pour démarrer la saison sous le signe de la convivialité. Si vous souhaitez participer à l'une des commissions et contribuer à la vie de l'association, n'hésitez pas à nous rejoindre ce jour-là.

Nous vous souhaitons de passer un bel été et avons hâte de vous retrouver en septembre !



Bibliothèque

La bibliothèque reste ouverte tout l'été ! A partir du 1^{er} juillet, la bibliothèque passe en horaires d'été. Les bibliothécaires vous accueillent tous les dimanches en juillet et août, de 10h30 à 12h.

Venez choisir les livres de vos vacances : romans policiers, d'aventure ou historiques... Venez faire le plein de lectures et découvrir les nouveautés choisies pour vous !

L'équipe de la bibliothèque vous invite à une « Pause Lecture » le jeudi 25 septembre 2025 de 15h à 16h. Venez partager vos coups de cœur et passer un moment convivial autour des livres.

Retrouvez nos informations sur Facebook et Instagram.

Les Classards



Les Classes reviennent... N'oubliez pas de vous inscrire pour les classes en 5 et demi-décades en 0 afin de ne pas manquer ce rendez-vous important du village qui aura lieu le 4 octobre prochain.

Date limite d'inscription le 15 juillet. Contact : Denise Blanchard au 06.71.73.75.59 ou Pascal Goutagny au 06.81.17.83.45.

AGENDA

Juillet			
Vendredi 11 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Septembre			
Mardi 2 septembre de 16h30 à 17h30	Visite de chantier de la rénovation de l'école (réservée aux parents d'élèves)	Municipalité	Ecole
Mardi 2 septembre de 17h30 à 20h	Visite de chantier de la rénovation de l'école (ouverte à tous)	Municipalité	Ecole
Vendredi 5 septembre	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 6 septembre de 9h à 12h	Inscriptions aux activités	MJC	Maison du Plâtre
Judi 25 septembre de 15h à 16h	Pause lecture	MJC – Bibliothèque	Bibliothèque
Octobre			
Vendredi 3 octobre	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 4 octobre	Banquet des classes	Les Classards	Maison du Plâtre
Samedi 11 octobre	Le Jour de la Nuit	ASA M42	Zone de loisirs du Rio
Samedi 18 octobre	Banquet des Aînés	Comité des fêtes & CCAS	Maison du Plâtre

